

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 22 Septembre 2020

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à la famille et au club de NOYAREY suite au **décès de Monsieur CAPIZZI François (Arbitre officiel du District de l'Isère)**

Rappel matchs et entrainement Port obligatoire du masque



Le Port du masque est obligatoire à l'intérieur du Stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et personnel) à partir de 11 ans.

Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle.

Compte-rendu réunion d'information pour les Présidents de Clubs

Le thème était sur l'indemnisation des entraîneurs, joueurs, arbitres et bénévoles.

Je tiens à remercier le Président de la TOUR ST CLAIR (M. ZOCCA Jean Luc) et ses collègues, le Président du FC LIERS (M. LEBREUX Patrick) et ses collaborateurs pour l'organisation de ces réunions ainsi que les participants.

Mon seul regret est le peu de participants, 39 clubs présents sur 170 convoqués sur un sujet qui est très sensible dans chaque club.

Les échanges ont été très fructueux et positifs.

Jacky RAYMOND
Président de l'AE2F

Election du Comité de Direction du District de l'Isère Appel à Candidatures

L'élection du Comité de Direction du District de l'Isère aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 21 novembre 2020.

L'appel à candidature pour cette élection est ouvert **du 7 septembre au 22 octobre 2020, à minuit, cachet de la poste faisant foi.**

Toute candidature doit obligatoirement être envoyée en courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : District de l'Isère de Football – 2 bis rue Pierre de Coubertin – 38360 Sassenage.

Rappels :

- tout candidat doit remplir, à la date de déclaration de sa candidature, les conditions d'éligibilité, tant générales que particulières, définies à l'article 13.2 des Statuts du District, [lien vers les statuts du District \(https://isere.ff.fr/category/statuts-et-reglements/\)](https://isere.ff.fr/category/statuts-et-reglements/)

– l'élection a lieu au scrutin proportionnel de liste.

Pour présenter une candidature, il convient d'utiliser le formulaire suivant : [Déclaration de candidature de liste](https://isere.ff.fr/simple/election-du-comite-de-direction-du-district-de-lisere-appel-a-candidatures/) (disponible sur notre site internet : <https://isere.ff.fr/simple/election-du-comite-de-direction-du-district-de-lisere-appel-a-candidatures/>)

Assemblée Générale d'Hiver **Vœux des clubs**

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District et élective, qui aura lieu le
21 novembre 2020.

Et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 21 octobre au plus tard.**

FORFAIT GENERAL U20 D2

Amende 90 €

MOIRANS FC (FC du 22/09/2020)

FORFAIT GENERAL U 15 D3

Amende 68 €

GRESIVAUDAN AS (FG du 21/09/2020)

BAJATIERE (FG du 18/09/2020)

PONT DE CLAIX FC (FG du 20/09/2020)

FORFAIT GENERAL U13 NIV3

Amende 68 €

ST GEOIRE VALDAINE 2 (FG du 23/09/2020)

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 SEPTEMBRE 2020

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé

par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se voit retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 30 Septembre 2020

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX
664082 UMICORE FOOT

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	mmuffat-joly@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	jraymond@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

Transmises aux commissions :

DISCIPLINE : BENYETTOU ORIBI Sofiane – BOBILLOT Florian

REGLEMENTS : US CORBELIN – AS DOMARIN – US LA MURETTE